

Historique de l'Agenda International

L'Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques* fournit un cadre général aux politiques, programmes et priorités des jardins botaniques pour la conservation de la biodiversité. Il a été préparé par Botanic Gardens Conservation International (BGCI) entre 1998 et 2000, sur la base de consultations et de communications venant de plus de 300 institutions et personnes travaillant dans les domaines des jardins botaniques, de la botanique en général et de la conservation de par le monde.

Cet **Agenda International** a été lancé en juin 2000 lors du premier Congrès International des Jardins Botaniques (Asheville, Caroline du Nord, U.S.A.). Il actualise et remplace la **Stratégie pour la Conservation dans les Jardins Botaniques** (préparée par BGCI, IUCN et WWF en 1989).

L'Agenda International a été inclus comme contribution essentielle de la **Stratégie Mondiale pour la Conservation de la Flore**. Cette stratégie a été adoptée par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en avril 2002.

Les objectifs de **l'Agenda International pour la conservation** sont :

- i) Fournir une structure générale commune pour les politiques, priorités et programmes des jardins botaniques concernant la conservation de la biodiversité.
- ii) Définir le rôle des jardins botaniques dans le développement de partenariats et d'alliances pour cette conservation.
- iii) Stimuler l'évaluation et le développement des politiques de conservation et les pratiques des jardins pour améliorer leur efficacité et leurs résultats.
- iv) Développer un moyen de contrôle et enregistrer les actions entreprises par les jardins pour la conservation.
- v) Promouvoir leurs rôles.
- vi) Donner des lignes directrices aux jardins botaniques vis-à-vis des problèmes contemporains rencontrés dans la conservation.

L'Agenda International définit la mission générale des jardins botaniques du monde entier en matière de conservation comme suit :

- Enrayer la disparition des espèces végétales et de leur diversité génétique dans le monde.
- Concentrer ses efforts sur la prévention de dégradations ultérieures de l'environnement naturel mondial.
- Accroître la compréhension du public quant à la valeur de la diversité végétale et aux dangers qui la menacent.
- Mettre en oeuvre des actions pratiques en faveur de l'environnement naturel mondial et de son amélioration.
- Promouvoir et assurer une utilisation durable des ressources naturelles mondiales pour les générations présentes et futures.

***Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques**

Wyse Jackson, P.S. et Sutherland, L.A. (2000), Botanic Gardens Conservation International, London, UK. ISBN 0 9520275 9 3. Des exemplaires peuvent être obtenus auprès du service Publications, BGCI, Descanso House, 199 Kew Road, Richmond, Surrey. TW9 3BW, Royaume-Uni. Fax : +44 (0) 20 8332 5956. E-mail : bgci@rbgkew.org.uk. Des versions sont également disponibles en chinois, anglais, allemand, portugais, russe, espagnol. Merci de contacter BGCI pour de plus amples renseignements.

Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques

Inscription

Faites enregistrer votre participation à l'**Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques** et travaillez à la mise en oeuvre de la mission mondiale de conservation dans les jardins botaniques.

Comment faire enregistrer votre participation à l'**Agenda International** pour la Conservation dans les Jardins Botaniques.

Comme il est proposé dans l'**Agenda International** au section 3.2, les jardins botaniques peuvent faire connaître leur participation à sa réalisation en faisant une déclaration écrite par laquelle ils s'engagent à travailler à la mise en oeuvre de ses dispositions. Les jardins botaniques sont invités à faire de l'**Agenda International** leur politique institutionnelle (ou une partie de leur politique) en matière de conservation.

BGCI a entrepris de développer un **Système d'Inscription** (voir section 3.3) pour les institutions ou les organisations qui ont déclaré leur intention de participer à la mise en oeuvre de l'**Agenda International**. BGCI établira une liste des institutions ou organisations ayant fait cette déclaration, fera un suivi et une évaluation de la mise en oeuvre de cet Agenda.

Nous vous invitons à faire partie des institutions ou des organisations qui participent à la mise en oeuvre de l'**Agenda International** en complétant le Formulaire d'Inscription au dos de cette brochure.

Toutes les institutions ou organisations qui seront inscrites recevront :

- Une lettre de remerciements.
- Un certificat d'inscription.
- Des mises à jour régulières sur la réalisation de l'**Agenda International** dans le monde.
- Des conseils sur la manière de faire part de vos réalisations en matière de conservation qui vont dans le sens de l'**Agenda International**.
- Un kit à l'attention des médias pour faire connaître votre adhésion à l'**Agenda International**.
- Une copie du logo de BGCI (sous forme électronique) pour le faire apparaître dans vos publications ou autres.
- Une liste actualisée des jardins botaniques inscrits.

Questions fréquentes

1) Pour quelle raison mon institution/organisation devrait-elle s'inscrire à l'**Agenda International** ?

L'inscription à l'**Agenda International** indique clairement que votre institution/organisation s'engage pour la conservation de la flore. Cela permet aux actions entreprises en faveur de la conservation de la flore d'être reconnues et enregistrées au niveau international comme s'inscrivant bien dans l'effort mondial fait actuellement pour la conservation de la diversité végétale. Les contributions faites par ces institutions pour mettre en oeuvre l'**Agenda International** seront rapportées par BGCI au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui les fera apparaître dans sa Stratégie Mondiale pour la Conservation de la Flore.

2) L'**Agenda International** est-il compatible avec les missions de notre institution/organisation ?

L'Inscription à l'Agenda International peut fournir à une institution une occasion de revoir ses missions en matière de conservation. Il est peu probable que des institutions travaillant actuellement à la conservation végétale ou à la gestion des ressources végétales voient leurs missions incompatibles avec les objectifs et dispositions de l'**Agenda International**. Néanmoins, il est recommandé aux participants d'examiner et de comparer les caractéristiques de ces missions.

3) Quelles activités, courantes ou futures, de notre institution/organisation soutiendront l'**Agenda International** ?

Il serait impossible pour chaque institution de réaliser toutes les tâches et recommandations importantes figurant dans l'**Agenda International**. Toutefois, il est recommandé à tous les participants de :

- Evaluer les activités et les priorités actuelles, et de les comparer aux activités-clé exposées dans l'**Agenda International**.
- Développer un plan pour la mise en application de l'**Agenda International** en y incluant les rôles particuliers que l'institution entreprendra ou non, et d'examiner les politiques en matière de :
 - accès aux ressources génétiques et partage des avantages
 - biotechnologie
 - patrimoine culturel
 - conservation ex situ

- identification et suivi
 - évaluation et réduction de l'impact
 - conservation in situ
 - échange d'informations
 - conservation intégrée
 - stratégies nationales de conservation de la biodiversité
 - travail en réseau/relations avec d'autres secteurs et/ou organisations
 - éducation et sensibilisation du public
 - recherche
 - développement durable
 - utilisation durable de la biodiversité
 - coopération scientifique et technique
 - transfert des technologies
 - formation et capacité d'accueil
- Développer des partenariats et des alliances de manière à garantir une approche unie et pratique de la conservation végétale, sur les plans national et international.

4) Qui a déjà adopté l'**Agenda International** ?

La liste des institutions inscrites est accessible sur le site web du BGCI (<http://www.bgci.org.uk>). Une liste mise à jour peut être fournie sur demande.

5) Quelles responsabilités supplémentaires viendront s'ajouter à mon institution suite à mon inscription à l'**Agenda International** ?

La seule responsabilité supplémentaire sera de vous assurer que les résultats de vos travaux soient communiqués au BGCI, pour que celui-ci puisse contribuer au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre de l'**Agenda International** et puisse faire état de ses progrès au Congrès International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques, tenu tous les 3 ans (l'**Agenda International** Section 3.6).

6) Pour quelles raisons mon conseil d'administration, ou mon directeur devrait-il signer la Déclaration de soutien à l'**Agenda International** ?

Par sa signature, votre institution s'engage en faveur de la conservation ou, plus généralement, certaines institutions, s'engagent à mettre en application la Convention sur la Diversité Biologique. Ceci peut être un faire-valoir pour les obligations de votre pays dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique.

Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques

Formulaire d'inscription

Nom de l'établissement

Type d'inscription	Formelle	Délibération du Conseil d'Administration ou autre forme d'approbation des organes directeurs (autorités universitaires, locales, régionales ou gouvernementales.)	<i>Merci de cocher</i>
	Informelle	Directeur / Cadres dirigeants	

BGCI accueillera toute copie de résolution formelle, motion ou toute autre forme d'approbation.

Nom du responsable

Titre

Adresse

E-mail Date d'inscription

Déclaration

Cet établissement adopte l'**Agenda International** pour la Conservation dans les Jardins Botaniques comme un cadre général pour le développement de politiques et de programmes institutionnels en matière de conservation de la flore.

Nous nous engageons, sans imposer aucune obligation ou restrictions (légale ou autres) sur la politique ou les activités de cet établissement/organisation, à travailler à l'application des objectifs et des buts de l'**Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques**.

Signature Date

Merci de signer, détacher et envoyer ce formulaire à l'adresse suivante : The Secretary General, Botanic Gardens Conservation International, Descanso House, 199 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 3BW, U.K.

Merci de votre inscription à l'**Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques**.
Veuillez garder une copie de ce formulaire pour vos archives.



Botanic Gardens Conservation International (BGCI)

La mission du BGCI est d'établir un réseau mondial pour la conservation de la flore. Fondé en 1987, le BGCI compte actuellement plus de 500 institutions membres dans 111 pays qui oeuvrent conjointement à la mise en application de l'**Agenda International pour la Conservation dans les Jardins Botaniques**.

L'**Agenda International** représente une contribution majeure des jardins botaniques du monde entier pour la réalisation de la conservation de la biodiversité mondiale, la durabilité de l'environnement, l'accroissement de la connaissance du public sur l'importance de la diversité végétale, et des dangers qui la menace.

L'**Agenda International** a été reconnu par la Convention sur la Diversité Biologique comme une partie essentielle de sa **Stratégie Mondiale pour la Conservation de la Flore** adoptée en avril 2002.

Si vous désirez rejoindre le réseau mondial de BGCI pour la conservation de la flore, merci de contacter BGCI pour de plus amples détails.



Botanic Gardens Conservation International
Descanso House, 199 Kew Road,
Richmond, Surrey TW9 3BM, U.K.
Tél: +44 (0) 20 8332 5953
Fax: +44 (0) 20 8332 5956
E-mail: bgci@rbgkew.org.uk
Internet: www.bgci.org.uk

UK Charity Reg. No 328475

HSBC 
The world's local bank

*Investing
in Nature*

Soutenu par HSBC grâce au programme
Investing in Nature; un partenariat entre
BGCI, Earthwatch et le WWF

Internet: www.investinginnature.org